

REGISTRE AUX DELIBERATIONS du conseil communal de CLERVAUX

Séance du 27 juillet 2020

Date de l'annonce publique: 20 juillet 2020

Date de la convocation des conseillers : 20 juillet 2020

Présents :

Eicher, bourgmestre

G.Michels, échevin

R.Braquet, échevin

Aschman, Blasen, Junk ,Karier, Keipes, Sabotic, Weiler, conseillers

Assiste:D.Schroeder,secrétaire

Absent excusé : R.Beffort, conseiller, il a donné une procuration de vote à Monsieur Jacques Sabotic, remis au début de la séance au bourgmestre.

Point de l'ordre du jour 11

OBJET: fixation du taux de l'impôt commercial communal (ICC) pour l'exercice 2021.

Le conseil communal,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Revu les décisions des anciens conseils communaux ;

Considérant que pour 2015 le taux de l'impôt commercial fut fixé 330 % après avoir été augmenté de 10% ;

Considérant que pour 2020 le taux d'impôt commercial communal est fixé à 300% ;

Considérant que pour supporter les entreprises et les commerçants qui, à cause de la crise sanitaire du Covid-19, subissent des pertes de revenus pendant l'exercice en cours, le collège échevinal propose de réduire le taux de l'impôt commercial communal et de le fixer à 250 % pour l'exercice 2021 ;

décide à l'unanimité (10 voix présentes + 1 voix représentée par procuration)

de fixer le taux de l'impôt commercial communal à 250% pour l'exercice 2021

et de transmettre la présente pour approbation à l'autorité supérieure

Clervaux, date que dessus. Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

le bourgmestre

le secrétaire